VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.—No 102,750.
SUCCESSION DE SUMUEL H. ST. MARTIN.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 102,750, dans l'affaire intitulée Succession de Samuel H. St. Martin, ledit ordre daté et signé du 27 décembre 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'eff irai en vente à l'enchère publique, à 11 heures A. M. le JEUDI, 16 janvier 1913, sur les lieux 1621 avenue de l'Esplanade, la propriété mobilière suivante, à savoir—

Un lot de Meubles pour vestibules, Salon, Salle à manger, Chambre à coucher, Cuisine et autres meubles assortis.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Encanteur, 910 rue Gravier.

Messrs Guion, Lambremont et Hébert, avocats pour l'administratrice.
5 jan—5 21 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 102,750.

SUCCESSION DE SAMUEL H. ST. MARTIN.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Succession de Samuel H. St Martin, dossier No 102,750 ledit ordre daté et signé le 27 décembre 1912, adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à 10 heures A. M., LUNDI, le 13 janvier 1913, sur les lieux 111 rue Decatur, la propriété mobilière, à savoir:

1. lot de cigares, cigarettes, pipes, tabac caisse enregistreuse, pendule, chaises, comptoir, vitrines, étagères, tables, éventails électriques et autres propriétés mobilières.

2. Le bail de l'établissement No 111 rue Decatur.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Encanteur, 910 rue Gravier o
MM. Guion, Lambremont & Hébert, avocats pour l'administratrice.
1 janv—1 5 12 13

Stern's Auction Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ERASMUS JACOB SHEPHERD ET ALICE FORD, SON EPOUSE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division D — No. 102,975.

Diamants et autres bijoux, articles en or et en argent, tour, outils d'horloger, mouvements de montre, verres, etc.:

A l'encan, MARDI, le 21 janvier, à 11 heures a .m., A la Bourse de Stern 629-631 rue Commune.

PAR STERN AUCTION CO.—Jac. H. Stern, Encanteur—Vendra à l'enchère publique sur les sus dits lieux et date en vertu d'un ordre signé le 9 janvier 1913, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée les valeurs ci-après décrites à savoir:

Diamants et autres bijoux, articles en or et en argent, pendules, épingles, boutons, bagues, bracelets, pierres détachées, montres, lot de matériaux à réparation, coffre-fort en fer, vitrines, machines à polir, tour, établies et outils, étagères stationaires, balances et poids, mouvements de montres, verres de montres, etc.

JAC H. STERN,
Encanteur.

Conditions—Comptant.
MASON J. SHEPHERD, Administrateur.
MEYER S. DRIEFUS, Avocat.
jan11,19,21.

Stern & Gumbel, Ltd

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de LOUIS J. RECHTIEN, No 102,283, Cour Civile de District, Division "E."

PROPRIETES DE VALEUR DU TROISIEME DISTRICT.

817-19 ALVAR, entre Dauphine et Bourgogne, Double Cottage.
806 BARTHELEMY, entre Dauphine et Bourgogne, Cottage Simple.
822 BARTHELEMY, entre Dauphine et Bourgogne, Cottage Simple.
3 TERRAINS sur BARTHELEMY, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR STERN & GUMBEL, Ltd, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 16 janvier 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1912 par l'Honorable Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Alvar, Dauphine, Bourgogne et Barthélemy, désigné comme terrain No 5 de l'ilet No 242 sur un croquis et certificat de voyer daté le 27 mars 1911 et signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil annexé à un acte devant Robert Legier notaire, daté le 5 avril 1911, d'après lequel croquis ledit terrain est situé à une distance de cent vingt sept pi de huit pouces et six lignes de la rue Dauphine et mesure de là trente deux pieds de face à la rue Alvar sur une profondeur de cent-dix-neuf pieds quatre pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété portant les Nos municipaux 817-819 rue Alvar et consistent en un cottage double contenant 4 chambres de chaque côté, etc.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme terrain No 9 dans l'ilet No 242 borné par les rues Barthélemy, Dauphine, Bourgogne et Alvar, sur un croquis et certificat de voyer, daté le 27 mars 1911, et signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil annexé à un acte devant Robert Legier, notaire, daté le 5 avril 1911; d'après lequel croquis ledit terrain mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple, 3 chambres, galerie, hangar, etc., et connu par le No municipal 806 rue Barthélemy.

3. Deux certains terrains ou parcelles de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés comme terrains A et B de l'ilet No 242, borné par les rues Barthélemy, Bourgogne, Dauphine et Alvar, sur un croquis et certificat de voyer daté le 27 mars 1911, signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, annexé à un acte devant Robert Legier, notaire, daté le 5 avril 1911: d'après lequel dit croquis lesdits terrains sont adjacents et mesurent chacun trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent cinquante et un pieds trois pouces entre lignes parallèles; terrain A étant plus près et étant situé à une distance de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la rue Bourgogne et sont composés du tout des terrains Nos 3 et 4 et partie du terrain No 11 de l'ilet No 10.

4. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme terrain No 5 du dit ilet, mesurant trente-et-un pieds, 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent cinquante-et-un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple, avec 4 chambres, etc., et est connu par le No municipal 822 rue Barthélemy.

5. Un certain terrain dans le même district et ilet, désigné comme terrain No 6, mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent cinquante-et-un pieds trois pouces, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente devant Robert E. O'Connor, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Aussi, un lot de meubles de maison.

STERN & GUMBEL, Ltd.,
Encanteurs.

L. Fred. Andry, avocat.
15 déc—15 22 29—jan 5 12 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Margaretha Becker veuve de Daniel Jung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,558 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Becker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — J. B. Rosser, Jr., avocat.
8jan8,12,17

Succession de James Lee McLean et épouse

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 102,672 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le tableau partiel de distribution présenté par Benjamin Kosch, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jaffery, Quintero & Bramby, avocats.
4 janv—4 8 13

Succession de Mme Carrie S. Beiger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,540—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Evelyn Beiger, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Jos. Lautenschlaeger, avocat.
12 janv—3 7 12

Succession de Herman Wilke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,612 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William C. Wilke, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
11jan11,15,20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Pierre A. Delachaise

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 15,088 — Division A — Attendu que Sophie Elizabeth Enoul Dugue Livaidaus, veuve de John Berdernagle, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres exécutoires datives testamentaires dans la succession de Mme Pierre A. Delachaise, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
D. V. DOUSSAN, Avocat.
Jan12,14,15

Succession de Margaret E. Bares

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,915 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Michael Bares, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
12jan12,16,21

Succession de Henry Mason

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,057 — Division C. — Attendu que Mme Rosa Penny veuve d'Henry Mason a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Henry Mason décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Eraste Vidrine, avocat.
8jan8,12,17

Succession de Moses Streter Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,258 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joshua Gordon administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Robert O'Connor, avocat.
8jan8,12,17

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

408-410 rue Carroll, Grande Bâtisse en briques à deux étages.

416 rue Carroll, Bâtisse en briques à deux étages.

514-516 rue Chartres, Bâtisse en briques à quatre étages, contiguë au nouveau Palais de Justice, d'un million de dollars, Hôtel St Louis, etc.

1318 rue Bienville, encoignure Liberté, Bâtisse en briques, à trois étages, louée à bail $1,500 par an, le baillé ayant dépensé pour les améliorations environ $3,000, lesquelles améliorations reviennent au propriétaire à l'expiration du dit bail.

135-37 rue N. Broad, près de Canal. Grande Résidence Double à deux étages.

123 rue Nord Broad, près Canal, Grande Résidence Simple, à deux étages.

220-22-24 rue N. Liberté, près de la rue du Canal.

225 N. Franklin, occupé par une buvette à $900 par an, le baillé ayant dépensé $1,500 en améliorations, qui doivent revenir au propriétaire à l'expiration du bail.

111-13-17 rue S. Robertson, près de la rue du Canal. Propriété venant d'être réparée.

125-129 rue S. Robertson, près de la rue du Canal, Maison Double à deux Etages.

121 rue S. Robertson, Résidence Simple à deux étages, venant d'être réparée.

Dans l'affaire de la succession de Frank Sharp.

No 99 713—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E."

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 16 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 13 décembre 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

No. 1—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, St. Louis, Toulouse et Vieille Levée, maintenant Decatur, commençant à une distance de quatre-vingt-seize pieds dix pouces de l'encoignure de la rue St. Louis et mesurant trente-quatre pieds trois pouces de face à la rue Chartres sur cent quarante-sept pieds six pouces de profondeur sur le côté vers la rue Toulouse, et du côté vers la rue St. Louis une première profondeur de cent quatre pieds neuf pouces, de là il se rétrécit vers la rue Toulouse une distance de onze pieds sept pouces et quatre lignes et a une deuxième profondeur de quarante-deux pieds neuf pouces, et vingt-deux pieds sept pouces et quatre lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations sont connues comme les numéros municipaux 514-16 rue Chartres, consistant d'une bâtisse en briques à quatre étages, ayant magasin, passage pour voitures et environ vingt chambres.

No. 2—Une certaine portion de terrain, y compris toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, désignée par la lettre "C" de l'ilet borné par Bienville, Franklin, Liberté et Iberville, sur un croquis annexé et un certificat de voyer daté du 14 mars 1912, signé par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Selon le dit certificat de voyer la dite portion de terrain commence à une distance de 107 pieds 6 pouces de la rue Bienville et mesure à partir de ce point 28 pieds 5 pouces de façade à la rue Franklin, par une profondeur sur une ligne tirée vers la rue Bienville de 116 pieds 8 pouces et 4 lignes et une première profondeur sur le côté opposé de 80 pieds 3 pouces et 2 lignes, puis s'élargissant sur une ligne tirée vers la rue Iberville, 20 pieds 6 pouces, alors sur une seconde profondeur sur une ligne parallèle à la rue deur sur une ligne parallèle à la rue Iberville de 34 pieds 4 pouces et 6 lignes, jusqu'à la ligne de derrière, qui a 57 pieds 10 pouces et 1 ligne: Etant composée de la totalité du lot original No. 7 et de l'arrière portion des lots originaux Nos. 8 et 9.

La dite propriété est vendue sujette au bail expirant le 1er. décembre 1914, à raison de soixante-quinze dollars par mois. La bâtisse ou améliorations sont connues comme le No. 225 N. Franklin et occupées comme café.

No. 3—Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No. 364, borné par les rues Broad et Canal avenue et la rue Iberville, autrefois Douane, et la rue White, désigné par la lettre "C" sur un certificat d'arpentage daté du 17 novembre 1896, dressé par D. E. Seghers, voyer en cette ville, annexé pour référence à un acte de vente par Langliuais, et a's, à Gaudet, passé pardevant M. V. Déjan, notaire, le 24 décembre 1896, et devant être pris à un point de distance, trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de l'encoignure de l'avenue Broad et de la rue Iberville, autrefois Douane, et mesurant d'après ledit devis en mesure américaine, trente-huit pieds quatre pouces et quatre lignes de face sur ladite avenue Broad, la même mesure en largeur dans le fond par cent vingt trois pieds six pouces et une ligne en profondeur sur la ligne de côté No. 113, le plus près de la rue Iberville, autrefois Douane, et cent vingt-trois pieds onze pouces et deux lignes en profondeur sur la ligne de côté du No. 15 vers l'avenue Canal; le dit lot "C" comprenant l'entière propriété connue comme, vieilles séries, Nos. 16 et 16 1-2 rue ou avenue Nord Broad.

Les améliorations connues comme numéros municipaux 135-137 rue Nord Broad, consistent en une maison double à deux étages contenant environ 12 chambres de chaque côté.

No. 4—Deux certains lots de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, White, Canal et l'avenue Cleveland, autrefois rue Gasquet, et désignée par les Nos. 16 et 17 sur un plan établi par L. W. Brown, voyer, daté du 12 août 1886, annexé à un acte passé devant Andrew Hero, Jr., notaire, le 4 octobre, 1886, et mesurant comme suit, à savoir: Lot No. seize, trente et un pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Broad, cent quatre vingt-onze pieds un pouce de profondeur sur la ligne de côté vers le lot No. quinze, cent quatre-vingt-onze pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No. dix-sept, et trente-et-un pieds trois pouces de largeur en arrière; et le lot dix-sept trente-et-un pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Broad, cent quatre vingt-onze pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot No. seize et cent quatre-vingt-onze pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No. dix-huit et sur les précédentes lignes en arrière des lots Nos. vingt-et-un et vingt-deux et trente-et-un pieds trois pouces de largeur en arrière.

Les améliorations connues comme le No municipal 123 rue Sud Broad consistent en une maison simple à deux étages, façade en briques, environ quinze chambres, grande écurie, hangar, etc., prises d'eau et d'égout.

5. Une certaine parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier District de cette ville, dans le carré No. 230 borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, sur un plan de Frank H. Waddill, le 19 avril, 1912, suivant lequel plan ledit lot ou parcelle de terrain mesure trente-neuf pieds un pouce et pas de lignes sur la rue Carroll, la même largeur en arrière sur une profondeur de 63 pieds neuf pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos. municipaux 408-10 rue Carroll sur l'arrière de l'Hôtel De Soto et consistent en une bâtisse en briques a deux étages.

No. 6—Un certain morceau ou parcelle de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le même carré que le précédent sur un plan de Frank H. Waddill, daté du 19 avril, 1912, suivant lequel plan, ladite parcelle ou morceau de terrain mesure vingt-sept pieds dix pouces de face à la rue Caroll, même largeur en arrière sur soixante-trois pieds neuf pouces et pas de ligne en profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme numéro municipal 416 rue Carroll, consistent en une bâtisse simple en briques a deux étages.

No. 7—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dependances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'ilet No. 129, borné par les rues Bienville, Franklin, Liberté e Iberville, sur le devis et certificat d'arpentage daté du 14 mars 1912, signé par Walter J. Seghers, député-voyer de ville, d'après lequel arpentage ledit lot mesure vingt-sept pieds neuf pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Liberté de cent vingt-sept pieds, et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No. deux de cent sept pieds, de là il s'élargit à un angle droit, sur une ligne parallèle à la rue Bienville de dix-sept pieds, un pouce, de là il y a une deuxième profondeur de vingt pieds sur une ligne parallèle à la rue Liberté et s'étend à la ligne du fond, laquelle ayant quarante-quatre pieds six pouces et trois lignes, lequel dit lot de terre forme l'encoignure des rues Bienville et Liberte, et est composé du tout du lot original No un et d'une portion du lot original No huit.

Les améliorations sont connues par le No municipal 1318 rue Bienville encoignure de la rue Liberté, consistant d'une bâtisse en briques à trois etages et ayant environ 24 chambres.

No 8—Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent désignée par la lettre "B," dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus et dernièrement décrite, démontré sur l'arpentage annexé ci-dessus pour référence. D'après lequel arpentage ladite portion de terre mesure trente-sept pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Liberté, trente-sept pieds six pouces et une ligne en largeur dans le fond, sur une profondur sur la ligne le séparant du lot "A" de quarante-quatre pieds six pouces et trois lignes et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé de quarante-cinq pieds dix pouces et quatre ligres. Ladite portion de terre étant compose de la portion du devant du lot original No. neuf et d'une portion du lot No huit.

Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 220-22-24 rue N. Liberté, consistan. d'une rangée de maisons.

No. 9—Trois certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Robertson, Gasquet et Claiborne, désignés par les lettres E, F et G sur un croquis ou plan d'arpentage établi par L. J. Fremeaux, ingénieur civil, daté du 20 avril 1889 et annexé pour référence à un acte passé devant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 9 mai 1889. Lesdits lots s'adjoignent l'un l'autre, et ceux désignés par les lettres E et F mesurent chacun quinze pieds trois pouces cinq lignes de face à la rue Robertson sur soixante-douze pieds huit pouces une ligne de profondeur entre lignes parallèles, et le lot G mesure quinze pieds trois pouces six lignes de face à ladite rue Robertson par soixante-douze pieds huit pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Ledit lot "G" est borné sur le côté vers la rue Gasquet [maintenant Cleveland] par une allée de cinq pieds trois pouces de largeur, ouvrant sur la rue Robertson, et lesdits lots E, F et G sont bornés en arrière pas une allée de deux pieds et onze pouces de largeur et trente-quatre pieds six pouces et quatre lignes de longueur, ouvrant sur la ci devant allée sur le côté du lot "G," et lesquelles dites allées sont communes à plusieurs lots les born ant.

Les améliorations sont connues comme Nos municipaux 111-13-17 rue Sud Robertson, et consistent en une rangée d'habitations triples, à deux étages, contenant environ six chambres chacune ou dix-huit chambres en tout.

No. 10—Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le lot No huit, dans le carré borné par les rues Robertson, Claiborne, Canal et Cleveland, autrefois Gasquet, sur un plan par Frederick Wilkinson, voyer, le 18 mars 1839, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, et mesure en mesure américaine vingt-six pieds sept et 22 112/100 de pouces de face à la rue Robertson par une profondeur de cent-vingt-sept pieds dix et 70/100 de pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme No municipal 121 rue Sud Robertson, consistant d'une résidence simple à deux étages, ayant vestibule et environ huit chambres.

No. 11—Un certain lot de terrain ensemble avec les bâtisses en améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Robertson, Cleveland, [autrefois Gasquet] Claiborne et Canal, et mesurant d'après un devis annexé à un acte passé pardevant S. H. Lewis, ancien notaire, dressé par W. T. Thompson, ingénieur civil et voyer, daté du 1 décembre 1848, vingt-six pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent deux pieds neuf pouces, entre lignes parallèles, tout en mesure américaine, s'étendant au fond à une allée de trois pieds de largeur en commun audit lot et autres.

Les améliorations sont connues comme Nos municipaux 125-29 rue R. Robertson, consistant d'une residence double à deux étages, contenant environ six chambres de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option desdits acquéreurs, et la balance s'il y en a, en un et deux ans, en billets des dits acquéreurs, portant date égale avec l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc. Les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1912, les loyers ne devant appartenir aux acquéreurs qu'à partir de la date des actes de vente. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Alfred D. Danziger, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 010 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

A. W. DANZIGER,
E. M. COHN.
Avocats pour l'exécuteur.
15 déc—15 22 29—Jav 5 12 16

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double en bois, No 321 rue Dianna, Alger.

Rue pavée, une ligne de cars électriques au coin.

Succession de Mme Frances McCarter, veuve de Jesse Carr.
No 72,733—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 décembre 1912, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois No 321 rue Diana, contenant quatre chambres, sur un certain lot de terre, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 186, borné par les rues Diana, Tèche, De Armas et l'avenue Brooklyn, et mesurant 32 pieds de face à la rue Diana sur 159 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, et désigné sur les rôles d'assesseurs de la ville de la Nouvelle Orléans comme lot No 6.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1913 en plus et au-dessus du prix d'adjudication. Vingt pour cent en argent sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente par devant A. Brian, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
O. C. Friedrichs, avocat.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 23

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un Cottage Simple, 372 rue Cherokee.
Succession de Veuve Madeline Roberts.
No 102,566—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, encanteur, bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 30 janvier 1913, sera vendu à la Bourse, 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 27 décembre 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 40, borné par les rues Cherokee, Hillary, Mississippi et McCarty, désigné comme terrain No 22, et mesure 30 pieds de face à la rue Cherokee sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant E. L. Weil, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.
Joseph Laughtenschlaeger, avocat.
29 déc—29—jan 5 12 19 26 30

Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JAMES MURPHY.

No 101,094—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Au Plus Haut Enchérisseur—Joli Cottage Double No 2608-10 Avenue Tulane entre Broad et Dorgenois.

PAR STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 6 décembre 1912, et d'un autre ordre supplémentaire daté du 17 décembre 1912, signé par l'Hon. E. K. Skinner, remplaçant l'Hon Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, maintenant absent, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, y compris toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet anciennement 49, maintenant 585, borné par l'avenue Tulane (anciennement rue Commune), Broad, Gravier et Dorgenois. Le dit lot étant désigné par le No 3 sur un plan de subdivision du dit ilet, en 44 lots, par P. N. D'Hémécourt, D. C. S., daté du 10 juillet 1890, annexé pour référence à un acte de dépôt passé devant N. B. Trist, notaire, le 28 octobre 1891, et mesurant, selon le dit plan, 31 pieds de face à l'avenue Tulane par 122 pieds 3 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double de 4 chambres et hangar de chaque côté.

Termes—Comptant. Dix pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication, le solde payable au moment du passage de l'acte de vente devant Arthur Landry, notaire. Les loyers et les revenus reviendront à l'acquéreur de ladite propriété à partir de la date de l'acte de vente. L'acquéreur assumera en sus du prix d'achat les taxes de ville et d'Etat recevables pour l'année 1913. L'acquéreur payera le coût des certificats des Cours de Circuit et de District des Etats-Unis, ceux du bureau des aliénations et d'hypothèque de la Nouvelle-Orléans, ainsi que ceux des receveurs des taxes d'Etat et de la ville de la Nouvelle-Orléans.

STERN & GUMBEL Ltd.
Encanteurs.

Col. Jno P. Sullivan. E. M. Heath, avocats.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 23

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Pas de limite. Pas de Réserve.
Mlle Mary Isabelle Dolsen et al vs Mme Aline Weeks Frost, veuve de Charles H. Dolsen et als.
No 102,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—O. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 14 JANVIER 1913

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 décembre 1912 et signé le 9 décembre 1912, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1514 rue Carondelet, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par la rue Carondelet, l'avenue St-Charles, les rues Melpomène et Terpsichore, désigné par le No 19 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 12 février 1844 et déposé en l'étude de G. R. Springer ancien notaire, lequel lot mesure d'après ledit plan 28 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet sur 110 pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a, devant être représenté par lien de vendeur, portant un intérêt au taux de 8 pour cent par an, payable un an après la date avec toutes les clauses usuelles de sécurité de l'acquéreur devant payer les taxes de 1913, dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A. Parsons, avocat pour la demanderesse

James Legendre, E T Florence, avocats pour les défendeurs.
14 déc—14 15 22 29—jan 5 12 14

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.
BON PLACEMENT.
JOLI COTTAGE SIMPLE.
No 1214 rue Burdette.
SUCCESSION DE HENRY CLAY FOSTER.

No 100 859—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—JEUDI, 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite Cour. Division C, daté du 20 décembre 1912, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Burdette, Fern, (autrefois Washington) Oak (autrefois Quatrième) et Plum, mesurant 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un gentil cottage simple connu comme No 1214 rue Burdette et bien entouré de résidences modernes.

Conditions, comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Gabriel Fernandes, Jr., notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1913. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
Fé ix Berhel, avocat.
22 déc—22 29 - jan 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de l'épicerie et buvette encoignure Laurel et rue Valmont.

No. 102,513 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Succession de John Warnke, VENDREDI, 17 janvier 1913 à 11 heures a. m., sur les lieux ci-dessus mentionnés, suivant l'ordre de la dite Cour daté le 6 janvier 1913.

Sera vendu en gros.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais des acquéreurs devant Gabriel Fernandez, Jr., notaire.
ALBERT PAUL, Encanteur.
8jan8,12,17

VENTES A D'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE JOSEPH BLANCHARD
No 3,2?6—Vingt-troisième Cour de District Judiciaire Paroisse Ste. Marie.

PAR DANZIGER & TESSIER, O. A. Tessier, Encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 21 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 16 décembre 1912, de l'Hon. Thos M. Milling, juge de la dite Cour, dans l'affaire sus intitulée, la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 3701 rue Iberville; dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borne par les rues Iberville, Bienville, Télémaque et Cortez, et mesurant plus ou moins 25 pieds de face à la rue Iberville sur 92 pieds de profondeur et de façade sur la rue Télémaque.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra payer les taxes de 1913 en plus et au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente par devant H. G. Bloch, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 déc—21 28 29—jan 5 12 19 21

ANNONCES JUDICIARES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le No. municipal 3432 rue Clara, entre la rue Delachaise et l'avenue Louisiana.

Alphonse Nobles vs. Hirsch-Levy Realty Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102,880 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'ffaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 février 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No. 633 borné par les rues Clara, Magnolia, Delachaise et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre D, sur un croquis de voyer fait par George De Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 10 décembre 1909, et annexé à un acte passé devant Emanuel Leopold Weil, notaire, le 16 décembre 1909, et mesure d'après ceci commençant à une distance de quatre vingt sept pieds, huit pouces, trois lignes à partir du coin des rues Clara et Delachaise dix sept pieds quatre pieds de face à la rue Clara, dix sept pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de soixante seize pieds, trois pouces, sept lignes sur le côté le plus près de la rue Delachaise et soixante quatorze pieds quatre pouces, deux lignes de profondeur sur l'autre côté plus près de l'avenue Louisiana et est composé de la partie de l'arrière des terrains originaux 26, 27 et 28.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOSEPH LAUTENSCHLAEGER,
Avocat pour le demandeur.
jan10,12,17,24,31fév7,13

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Rantz vs. Dexter Harris.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 55,773 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Citéde la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepot Nos. 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 21 janvier 1913 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une caisse enregistreuse "National" No. 258,675, un comptoir à bière deux caisses, un lot de bouteilles contenant des liqueurs, deux petites glacières, un coffre à glace, un évier, deux billards à poches, un lot de billes, trois tableaux, un lot de verres, un lot de dames-jeannes vides, une caisse à tabac, un pupitre, un lot de queues, deux tables de jeu, sept chaises, un buffet, un lavabo, une pendule, un bureau, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
LEMLE, JONES & MORINO.
Avocats pour le demandeur.
jan10,16,21

ANNONCE JUDICIAIRE

Chas. F. Rantz vs C. R. Evans.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 55, 857 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Hy. Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepot Nos. 727 à 731 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 21 janvier 1913 à midi la propriété ci-après décrit à savoir:

Une caisse enrégistreuse "National" No. 879,205, un comptoir, un billard à poches, une petite glacière, un lot de bouteilles vides, un râtelier, un réservoir, une pompe, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
LEMLE, JONES & MORINO,
Avocats pour le demandeur.
jan10,16,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha W. Murya, femme seule, vs. Henry Haffner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 55,082 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulé et numérotée, je procéderai à vendre à l'enchère publique devant la nouvelle bâtissé de Cour rue Royale entre les rues St. Louis et Conti, dans le Deuxième District de cette ville MERCREDI, le 22 janvier 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'ave. Nashville et les rues Annonciation, Eleonore et Tchoupitoulas, dans l'ilet 48 Hurtsville, désignés par les numéros 23 et 24 sur un plan par A. G. Blanchard, attaché à un acte devant A. Hero, Jr., notaire, daté le 10 mai 1888, et suivant lequel dit plan les dits terrains mesurent chacun 28' 7" de face à l'ave. Nashville sur une profondeur de 120' entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Henry Haffner par achat du "Crescent City Building Homestead Association" d'après l'acte devant E. M. Stafford, notaire, daté le 25 mai 1906, et enrégistré dans le bureau d'aliénations dans le livre 214 folio 736. Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
HOWELL CARTER, JR.,
Avocat pour demandeur. jan9,16,22

ANNONCES JUDICIARES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District

Portant le No. municipal 1337 rue Marigny entre les rues Urquhart et Villeré.

Ideal Savings and Homestead Association vs. Mme Viola Lacoste, épouse de John A. A. Schuler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102,142 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 février 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 57 désigné par le No. onze du dit ilet, borné par les rues Marigny, Mandeville, Urquhart et Villeré (anciennement Girod) d'après le plan par J. Pillé et annexé à un acte passé devant Seghers, ancien notaire, daté le 27 avril 1835, le dit terrain mesure en mesure Américaine trente cinq pieds six pouces de face à la rue Marigny sur cent dix huit pieds de profondeur.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WILLIAM A. WENCK,
Avocat pour le demandeur.
Jan10,11,17,24,31fév7,12,13

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Deuxième District

Portant le No. municipal 920 rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Dumaine.
Terrain mesurant 45' 5" 2"'x127' 10" 5"'

Crescent City Building and Homestead Association vs. H. L. Zander.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102, 938 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 février 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, St. Philippe, Dumaine et Bourbon, dans l'ilet No. 76, le dit terrain est désigné par le No. 14 du dit ilet et commence à une distance de cent cinquante trois pieds, huit pouces et six lignes à partir de l'encoignure des rues Dumaine et Dauphine, mesure quarante cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un arpentage de H. L. Zander, ingénieur et voyer, daté du 14 juillet 1909, attaché à un acte de C. C. Friedrichs, daté le 20 juillet 1909.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CARL C. FRIEDRICHS,
Avocat pour le demandeur.
jan10,17,24,31fév7,12,13

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil d'un grand lot assorti de couvertures ouatées couvertures de laine, rideaux de dentelle, courtepointes, taies d'oreiller, petits tapis, moustiquaires, pendules, tapis, matelas, articles religieux comprenant vitrines, comptoirs, pupitres, et meubles de bureau, accessoires, etc., ainsi qu'un grand coffre-fort en fer.

Mlle L. Chenet vs. H. J. Cohen & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 103,070 — En vertu d'un ordre de vente daté le 9 janvier 1913 qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MARDI, le 21 janvier 1913 à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans le rez-de-chaussée de la propriété No. 433 rue Royale. Le contenu et effets sur les dits lieux suivant l'inventaire enrégistré.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour la demandresse.
Jan10,16,21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Quatrième District.

Portant les numéros municipaux 2909, 2911, 2913 et 2915 rue Magnolia (dans l'ilet des rues Sixième, Clara, Septième et Toledano.

Ragnvald B. Rordam vs Lena Nuccio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 102,669—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 30 janvier 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les lettres C et D de l'ilet No 348, borné par les rues Magnolia, Sixième, Clara, Septième et Toledano sur un croquis et certificat de voyer daté le 1er juillet 1908, signé par D. E. Seghers et Fils, voyers, annexé à un acte passé en l'étude de Félix J. Dreyfous, notaire, le 14 septembre 1908, d'après lequel croquis lesdits terrains ou parcelle de terre sont adjacents et mesure chacun à savoir. Terrain "C," vingt-huit pieds et deux lignes de face à la rue Magnolia vingt-huit pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond; et terrain "D," vingt-huit pieds cinq pouces et quatre lignes sur la rue Magnolia, vingt-huit pieds et deux lignes de largeur dans le fond; les deux des dits terrains sur une profondeur de soixante pieds sept pouces et une ligne. Terrain "D" étant le plus près et s'étendant à une distance de cinquante-trois pieds cinq pouces et six lignes de l'encoignure des rues Magnolia et Sixième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.
28 déc—28—jan 3 10 17 24 30

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la Liquidation de la Central Stores, Incorporated.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 98,899—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Collins, Henry Gumbel et Lester Gumbel, liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Monte M. Lemann, avocats.
3 janv—3 7 12